

## **COMPTE RENDU DE SEANCE**

Le mercredi 8 juin deux mille seize à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué par courrier du 1<sup>er</sup> juin 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain CAPDEVIELLE, Maire.

### **Etaient présents :**

Alain CAPDEVIELLE – Franco TUBIANA – Pascal BOSQ - Marie-Pierre RAYMOND - Hélène SABOUREUX - Isabelle LATOURNERIE – Laurence TARDIEU – Hélène BARREAU - Marie-Christine PECHARD – Myriam GUIBERTEAU – Franck MICHAUD - Elizabeth LAURENT - Jean Sébastien GERBEAU - Ismaëlle MERCIER – Bernard LACOTTE – Didier CARACCIOLO.

### **Excusés :**

Romain LARCHER

Philippe LEKKE

Jean Michel LAVIGNE                      Procuration à                      Alain CAPDEVIELLE

**Secrétaire de séance :** Hélène SABOUREUX

### **1 - MARCHES PUBLICS**

- Travaux de voirie 2016 - 3<sup>ème</sup> tranche, route de LAFON

### **2 - URBANISME**

- Droit de Préférence Parcelle WC 16 / LARTIGUE

### **3 - PERSONNEL**

- Mise à disposition de personnel auprès des Francas de Gironde pour les T.A.P.

## **Approbation du Compte rendu Du Mercredi 25 mai 2016**

Une erreur s'est glissée dans le procès-verbal, le choix de l'OPC n'était pas acté à la date du 25 mai 2016.

## **1. MARCHES PUBLICS**

### **CHOIX ET SIGNATURE DU MARCHÉ DE REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DEL 2016-050**

*Cette délibération annule et remplace la délibération 2016-044 du 25 mai 2016 visée en Sous-Préfecture de Lesparre-médoc le 26 mai 2016.*

La collectivité a procédé à une consultation avec mise en concurrence concernant la réhabilitation du restaurant scolaire comprenant la mise en place d'un self. Ce dossier a été publié sur le site de Marchés publics d'Aquitaine et sur le BOAMP, journal d'annonces légales le lundi 30 mars 2016.

Les plis ont été ouverts le 27 avril 2016.

L'architecte, Monsieur LEAL nous a remis son analyse le 2 mai 2016. Il proposait dans son analyse de négocier avec l'entreprise générale de construction « DUNE CONSTRUCTIONS ».

## SÉANCE DU : Mercredi 8 juin 2016 à 20 H 30

---

Conformément à la réglementation, la collectivité a décidé de demander aux entreprises de compléter leurs offres. A l'issue de la négociation, et compte tenu des offres reçues et corrigées, de l'analyse du maître d'ouvrage, le choix de la commission d'appel d'offres qui s'est réuni en session le 23 mai 2016 puis le 1<sup>er</sup> juin suite à la connaissance d'informations est le suivant :

# SÉANCE DU : Mercredi 8 juin 2016 à 20 H 30

RESTAURANT SCOLAIRE LISTRAC MEDOC						
CLASSEMENT DES OFFRES APRES ANALYSE EN CORPS D'ETATS SEPARES						
<b>LOT 1</b>		<b>MACONNERIE/ GROS ŒUVRE / ENDUITS</b>				
ENTREPRISE	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
SORENOBAT	1	47	49	96	73 715,21 €	
BERNARDINI	2	51	25	76	67 587,52 €	
FRANCHINI	3	49	25	74	71 016,50 €	
<b>LOT 2</b>		<b>CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE / DESAMANTAGE</b>				
ENTREPRISE	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
SORENOBAT	1	50,92	49	99,92	73 886,04 €	
ATYS	2	51,00	25	76	73 776,00 €	
ZYNGORNIF / BIGOT	3	38,58	16	54,58	97 667,54 €	
<b>LOT 3</b>		<b>MENUISERIES EXTERIEURES</b>				
ENTREPRISE	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
SAINT MARTIN	1	51	47	98	37 110,00 €	
<b>LOT 4</b>		<b>DOUBLAGE / PLATRERIE / ISOLATION</b>				
ENTREPRISE	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
SORENOBAT	1	51	49	100	49 875,57 €	
MEDOC ISOLATION	2	48	47	95	53 334,12 €	
<b>LOT 5</b>		<b>MENUISERIES INTERIEURES</b>				
ENTREPRISE	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
RIDORET	1	51	47	98	5 691,41 €	
<b>LOT 6</b>		<b>ELECTRICITE</b>				
ENTREPRISES	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
SMES	1	51	49	100	20 377,75 €	
ENG	2	43	37	80	24 000,00 €	
CENERGIA	3	32	49	81	32 319,50 €	
<b>LOT 7</b>		<b>PLOMBERIE / SANITAIRE</b>				
ENTREPRISES	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
PNS	1	51	37	88	27 727,70 €	
SAGECES	2	32	49	81	44 564,68 €	
<b>LOT 8</b>		<b>CARRELAGE / FAIENCES</b>				
ENTREPRISES	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
SORENOBAT	1	49	49	98	25 737,45 €	
OMNIUM	2	50	37	87	25 226,92 €	
VINET	3	51	37	88	24 800,00 €	
<b>LOT 9</b>		<b>PEINTURE</b>				
ENTREPRISES	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
LARRIEU	1	39	49	88	11 353,71 €	
SAUVIGNON	2	51	34	85	8 653,77 €	
<b>LOT 10</b>		<b>SERRURERIE</b>				
ENTREPRISES	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
SAINT MARTIN	1	51	47	98	1 480,00 €	
SORA GARNIER	2	17	39	56	4 335,00 €	
<b>LOT 11</b>		<b>SECURITE / INCENDIE</b>				
ENTREPRISE	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
CHRONOFEU	1	51	49	100	487,58 €	
<b>LOT 12</b>		<b>VENTILATION</b>				
ENTREPRISES	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT	
PNS	1	51	37	88	8 214,00 €	
SAGECES	2	32	49	81	12 891,24 €	
<b>PRIX EN LOTS SEPARES</b>					HT	335 656,42 €
OPC					HT	7 000,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>342 656,42 €</b>
<b>VALEUR MOYENNE DES NOTES</b>						<b>95,99</b>
Le délai est plus long que celui proposé par une entreprise générale du bâtiment						
Avantage du prix						
L'entreprise SORENOBAT assure l'OPC						

# SÉANCE DU : Mercredi 8 juin 2016 à 20 H 30

## CLASSEMENT DES OFFRES APRES ANALYSE ENTREPRISE GENERALE

### ENTREPRISE GENERALE

ENTREPRISE	CLASSEMENT	NOTE / PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE SUR 100	OFFRE DE PRIX HT
DUNE	1	47	47	94	363 000,00 €

Avantage	Livraison des délais	1ère semaine de novembre
Inconvénient	Prix plus élevé	
Antériorité	Fissures groupe scolaire maternel Chauffage non fonctionnel Quelques défauts de conception GS Maternel	

***Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité décide :***

- De valider le choix de la commission d'appel d'offres

**D'autoriser Monsieur le Maire à signer :**

- Le marché en lots séparés avec les entreprises retenues
- Le contrat d'OPC avec la société SORENOBAT

## **TRAVAUX DE VOIRIE – DEL 2016-051**

La commune a publié le 11 mai une consultation pour des travaux de voirie qui concernent le secteur suivant :

- Route de LAFON

Quatre sociétés ont déposé une offre :

- CASSAGNE SAS / SOPEGA TP / PEPEROT / SARRAZY TP

Le cabinet SERVICAD qui avait estimé les travaux à 51 000 € HT nous a remis son rapport d'analyse qui est le suivant :

# SÉANCE DU : Mercredi 8 juin 2016 à 20 H 30

## ANALYSE DES OFFRES

Mairie de Listrac-Médoc :

Travaux de voirie

### ESTIMATION

	SERVICAD	ENTREPRISES			
		CASSAGNE	SOPEGA TP	PEPERIOT	SARRAZY
Prix HT (€)	51 000,00 €	60 330,00 €	54 250,00 €	49 995,00 €	51 620,00 €
Prix TTC (€)	61 200,00 €	72 396,00 €	65 100,00 €	59 994,00 €	61 944,00 €
ROUTE DE LAFON					
Montant des prestations 35 points (35%)		27,76	32,02	35	33,86
Valeur technique de l'offre 45 points (45%)		45	35	35	35
Délai et Planning détaillé 20 points (20%)		10	10	20	16,66
<b>NOTE ATTRIBUÉE SUR 100%</b>		82,76	77,02	90	85,52
<b>CLASSEMENT</b>		4	3	1	2

**Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le Marché avec l'entreprise PEPERIOT pour un montant de 49 995 € HT.

## **2. URBANISME**

### **DROIT DE PREFERENCE PARCELLE WC 16 – DEL 2016-052**

Par délibération du 1er mars 2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à exercer au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme sur les parcelles U - N et A.

Pour rappel, le droit de préemption doit être exercé en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général (création d'équipements collectifs, création de logements sociaux, lutte contre l'insalubrité, renouvellement urbain...). Ce droit peut s'exercer sur des terrains mais aussi des bâtiments.

Dans le cas présent, la commune ne peut exercer son droit de préemption sur une zone « N » pour des opérations qui ne relèvent pas des dispositions citées ci-dessus. En contrepartie, en vertu de l'article L331-24 du code forestier, la commune peut bénéficier d'un droit de préférence. La parcelle WC 16 d'une contenance 17 563 m<sup>2</sup> appartient aux conjoints LARTIGUE et est située au lieu-dit « le Grand commun du Tris » et jouxte nos parcelles WC 9 et WC 24. Le prix de cette parcelle est de 2 300 €.

**Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'utiliser le droit de préférence
- Procéder aux formalités nécessaires à l'acquisition de ce bien et signer tout document relatif à cette affaire

### **3. PERSONNEL**

#### **MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DES FRANCAS DE LA GIRONDE POUR LES RYTHMES SCOLAIRES – DEL 2016-053**

La communauté de communes Médullienne exerce les compétences Enfance et jeunesse. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, elle est chargée d'organiser les T.A.P.

La Mairie de Lustrac-médoc met à disposition de l'Association « Les Francas de Gironde » (En DSP) du personnel communal sur la base d'un volontariat. 2 ATSEM et 1 Assistante d'enseignement artistique (Musique) sont mises à disposition des Francas pour la mise en œuvre des T.A.P. et souhaitent poursuivre cette activité pour l'année scolaire 2016/2017.

***Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal à l'unanimité, décide***

- De se prononcer favorablement sur ces mises à disposition de personnel au profit des Francas de Gironde à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire décide de lever la séance à 21h35.***